

Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du Vendredi 24 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblés en session ordinaire après convocation légale du 10 juillet 2026, sous la présidence de Jean-Claude ZINGERLE qui certifie que le nombre de membres en exercice est de 19.

Présents (14) : Jean-Claude ZINGERLE, Catherine KETTERER, Julian GAUDE, David PETIT, Laure BLANPIED, Lysiane DÉGOUTIN, Alex NICOLAS, Agnès THIEBAUT, Michel DÉGOUTIN, Julie MARTINOT, Gilles ROUGIREL, Marion LEBLAN, Christophe LEBLAN, Cécile BLANPIED

Représentés (3) : Michel THOMAS représenté par Gilles ROUGIREL, Philippe ROSENBERGER représenté par Cécile BLANPIED, Loïc LEHALLE représenté par Jean-Claude ZINGERLE

Absents et excusés (2) : Agnès BRONNER, Mathilde BRANDENBURGER,

Secrétaire séance : Catherine KETTERER

0 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **15 voix pour – 00 voix contre – 02 abstentions**

Adopté à l'unanimité

1 - Dérogation ICPE Hattonville

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'établissement Défoultoutous, refuge et élevage de chiens a déposé une demande de dérogation au titre de la réglementation des ICPE concernant l'exploitation d'un chenil situé à son domicile, 2 chemin du Breuil à Hattonville.

Vu les plaintes de nombreux riverains pour nuisances sonores quotidiennes à toute heure du jour et de la nuit

Vu la proximité des habitations (moins de 10 mètres),

Vu l'article R1336-5 du code de la santé publique

Vu l'article R571-96 du code de l'environnement

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **00 voix pour – 17 voix contre – 00 abstention :**

- Émettent un avis défavorable à la demande de dérogation de l'établissement Défoultoutous
- Chargent le Maire de signer tout document relatif à cet avis

Adopté à l'unanimité

2 – Motion de soutien LEADER

La 1^{ère} Adjointe rappelle que le programme LEADER constitue un outil essentiel de développement territorial, fondé sur l'approche ascendante, la participation des acteurs locaux et l'accompagnement de projets innovants au service des territoires ruraux.

Considérant :

- que LEADER permet de répondre de manière ciblée et efficace aux besoins spécifiques des territoires ruraux ;

- que son soutien repose sur un budget dédié et pérenne permettant aux GAL d'assumer pleinement leurs missions d'ingénierie et d'animation ;
- que la prochaine période de programmation européenne (CFP 2028-2034) et la future négociation du PPNR entre la France et la Commission européenne détermineront les moyens réellement mobilisables pour le développement rural ;
- que les mesures de simplification proposées par la Commission européenne constituent une avancée attendue par l'ensemble des GAL et des porteurs de projets, protectrice du Développement Local par les Acteurs Locaux, à condition d'être effectivement appliquées par les États membres
- que la Commission européenne exige une définition claire et harmonisée des territoires les moins développés, afin d'éviter que la marge d'appréciation laissée aux États membres ne conduise à une réduction significative des territoires éligibles et, par conséquent, des moyens consacrés au développement territorial ;
- que Leader France, la fédération nationale des GAL, mène un plaidoyer défendant ces éléments auprès des institutions nationales et européennes, ainsi qu'auprès des élus et des acteurs sensibilisés et mobilisés à ce sujet ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **17 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention** :

- apportent son plein soutien aux démarches visant à garantir un budget LEADER à la hauteur des enjeux de développement rural dans le futur CFP 2028-2034, et notamment ;
- demandent que la France défende un PPNR ambitieux, construit en concertation étroite avec les Régions, les territoires et les GAL, afin de refléter fidèlement les réalités locales ;
- appellent à la mise en œuvre effective des mesures de simplification protectrices du Développement Local par les Acteurs Locaux, indispensables pour sécuriser et faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets ;
- réaffirment l'importance du rôle des GAL comme relais de proximité de l'Union européenne au sein des territoires ruraux.

Adopté à l'unanimité

3 – Renouvellement location SSR activité Qoya

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Mutsaerts, professeure de Qoya, l'a sollicité pour le renouvellement de la location de la salle Saint-Rémy dans le but de poursuivre ses cours à partir de septembre 2026.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **17 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention** :

- Décident de renouveler la location de la salle Saint-Rémy à Mme Mutsaerts sur un créneau disponible
- Fixent le tarif à 250.00 € l'année pour une séance par semaine à partir du 1^{er} septembre 2026
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

4 – Renouvellement baux de chasse

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 3 baux de chasse arrivent à échéance en 2027.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **16 voix pour – 00 voix contre – 01 abstention** :

- Proposent de procéder à une négociation amiable pour le Lot 5 et le Lot Bois de meussaumont
- Vu le nombre de demandeurs, proposent une mise en adjudication pour le Lot 5 AB
- Chargent le Maire de signer tout document relatif à ces renouvellements de baux

Adopté à l'unanimité

5 - Adhésion au service accompagnement en procédures statutaires du Centre de Gestion

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu le Code général de la fonction publique notamment son article L452-40 prévoyant que les centres de gestion assurent des missions facultatives à la demande des collectivités et établissements, pour assurer toute tâche administrative ainsi que des missions de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines et de conseils juridiques.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **17 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention** :

- Demandent l'adhésion de la commune de Vigneulles les Hattonchâtel au Service accompagnement en procédures statutaires du Centre De Gestion à compter du 1^{er} août 2026.
- Autorisent le Maire à signer la convention correspondante et tout document lié à cette adhésion

Adopté à l'unanimité

6 - Questions diverses

- Le Maire informe que l'appel d'offres pour le programme d'installation de panneaux photovoltaïques de la Codecom est en cours, que les toitures du bâtiment des services techniques et le local de l'ancien abattoir seront mis à disposition et qu'à cet effet une convention sera mise en place.

- Le Maire expose que la problématique des désordres à principalement à Vigneulles ne fait que s'accroître, une réunion s'est tenue avec le Sous Préfet et la gendarmerie, un renforcement de la présence des gendarmes va se mettre en place, un arrêté réglementant l'accès au City Stade vient d'être pris et un conseil des familles sera prochainement proposé.

Dans cette continuité, Catherine KETTERER, 1^{ère} adjointe, informe de la mise en place, via le service jeunesse, de diverses actions à long terme (construction parcours ado, chantiers participatifs, etc..) visant la prévention de la délinquance en passant à l'échelle intercommunale, CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), tout ceci encadré par la Préfecture et la Gendarmerie, acteurs essentiels.